

Conseil de sécurité

Distr. générale
24 mars 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil a prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur l'application de la résolution par toutes les parties en République arabe syrienne.

2. Le rapport fournit des informations concernant la situation humanitaire en République arabe syrienne et l'application des principales dispositions de la résolution, notamment sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire; l'accès humanitaire aux zones assiégées ou difficiles à atteindre, y compris au-delà des lignes de conflit et des frontières; l'expansion des opérations de secours humanitaire; le libre passage du personnel médical, du matériel, des transports et des fournitures connexes; et la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire engagé dans des activités de secours.

3. Le rapport porte sur la période du 22 février au 21 mars 2014. Afin de donner au Conseil une image aussi complète que possible de la situation en République arabe syrienne, certaines informations qui y figurent sont antérieures à la période considérée (lorsqu'on ne dispose pas de données complètes pour la période ou lorsque les données présentées s'inscrivent dans le contexte). Il se fonde sur les rares données auxquelles les acteurs des Nations Unies ont accès ainsi que sur des éléments d'information provenant de sources publiques, de sources gouvernementales syriennes et de la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne.

II. Principaux faits nouveaux

4. Pendant la période à l'examen, des attaques disproportionnées et sans discernement, y compris des bombardements aériens, des pilonnages, des tirs d'obus et des attentats à la voiture piégée dans des zones peuplées, ont fait de nombreux morts et blessés parmi les civils et provoqué des déplacements forcés des populations. Selon certaines sources publiques, les affrontements entre les forces gouvernementales et les forces d'opposition se sont poursuivis dans la plupart des régions du pays. On continue de faire état du recours aux tirs d'obus et aux frappes aériennes, y compris l'emploi de barils d'explosifs, par les forces gouvernementales.

14-27035 (F) 240314 240314







Les attentats à la voiture piégée et les attentats-suicides, visant notamment des cibles civiles, ont fait des morts et des blessés parmi les civils. Nombre de ces attaques ont été revendiquées par l'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra. Des affrontements ont également eu lieu entre des groupes d'opposition armés et l'État islamique d'Iraq et du Levant, essentiellement dans le nord. Les villes contrôlées par le Gouvernement, notamment Damas, ont subi des attaques au mortier menées par des groupes d'opposition armés. On dénombre chaque jour en moyenne plus de 200 morts, dont des civils.

5. Les combats ont été particulièrement intenses dans les provinces d'Alep, de Dara et de Rif-Damas. Depuis fin janvier, au moins 500 000 personnes ont été déplacées de la partie est de la ville d'Alep : quelque 200 000 ont fui vers la partie ouest de la ville et environ 300 000 dans le nord du pays. Environ 100 000 personnes déplacées ont trouvé refuge dans des camps près de la frontière turque et quelque 22 300 personnes ont fui en Turquie pendant la période à l'examen. Dans la province de Dara, l'intensification des combats entre les forces gouvernementales et les groupes d'opposition armés a provoqué le déplacement de 159 000 personnes à la fin de février. Dans la province de Rif-Damas, quelque 50 000 personnes ont fui la ville de Yabroud, qui a été reprise par les forces gouvernementales le 16 mars; parmi ces personnes, environ 14 000 ont fui à Arsal (Liban).

6. En ce qui concerne les pays voisins, des incidents touchant la sécurité ont été signalés au-delà de la frontière libanaise et de la ligne de désengagement dans le Golan. Le Front el Nosra a revendiqué les attaques à la roquette menées dans la vallée de la Bekaa au Liban les 3 et 5 mars.

7. Malgré la détérioration des conditions de sécurité, l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires continuent d'apporter une aide salvatrice à des millions de personnes. En février, le Programme alimentaire mondial (PAM) et des partenaires ont fourni des vivres à 3,7 millions de personnes dans 13 provinces du pays. Quelque 180 000 personnes ont reçu une aide alimentaire en février et mars dans des zones des provinces des Rif-Damas, Deir el-Zor, Dara et Raqqa qui avaient été coupées du monde pendant longtemps. Du 22 février au 8 mars, le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) et des partenaires ont livré des secours essentiels à plus d'un million de personnes dans toutes les provinces, à l'exception de Deir-el-Zor. Le 25 février, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est parvenue à fournir des articles d'importance vitale à 13 000 déplacés dans la province de Deir el-Zor, pour la première fois depuis mars 2013. Depuis le 23 février, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a fourni des vivres à 140 000 réfugiés palestiniens et assuré l'enseignement primaire de 41 500 enfants à travers le pays. Pendant la période considérée, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et des partenaires ont fourni du matériel de traitement de l'eau à quelque 1,8 million de personnes dans les provinces de Tartous et de Deir el-Zor. Par ailleurs, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a fourni des médicaments (à l'exclusion de vaccins) à quelque 441 000 bénéficiaires dans les provinces de Homs, d'Alep, de Rif-Damas, de Damas, d'Idleb et de Raqqa. Plus de 46 000 déplacés ont reçu des soins de santé primaires par le biais du HCR dans les provinces de Damas, de Rif-Damas, d'Alep et de Hassaké depuis le 22 février.

8. Pendant la période considérée, la quatrième campagne de vaccination contre la poliomyélite a permis de vacciner 2,8 millions d'enfants de moins de 5 ans. Le

nombre d'enfants vaccinés dans les zones difficiles d'accès a augmenté, certaines zones précédemment inaccessibles étant devenues partiellement accessibles grâce à des arrangements locaux et des contacts sur le terrain, notamment dans la Ghouta dans la province de Rif-Damas, à Noubl et Zahra dans le nord de la province d'Alep, ainsi que dans certaines parties de la ville de Qamichli.

III. Violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire par les parties

9. Pendant la période considérée, la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne a présenté les conclusions de son rapport (A/HRC/25/65) au Conseil des droits de l'homme. Dans le rapport, qui porte sur les enquêtes qu'elle a effectuées du 15 juillet 2013 au 20 janvier 2014, la commission indique que les forces gouvernementales et les milices progouvernementales ont commis des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, y compris des massacres. Les groupes d'opposition armés ont également commis des crimes de guerre et d'autres violations du droit international humanitaire, y compris des massacres.

10. La commission a conclu que la torture et d'autres actes inhumains constitutifs de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre ont été commis par les forces et milices gouvernementales. La torture et d'autres formes de mauvais traitements étaient pratiquées à grande échelle dans les lieux de détention, par les services de renseignement, aux barrages entourant les zones assiégées, lors de descentes dans les maisons et dans le cadre du siège de collectivités en tant que moyen de contrôler et contenir la population. La commission a également conclu que les groupes armés non étatiques ont, partout en République arabe syrienne, infligé de grandes souffrances physiques ou mentales à la population civile des zones qu'ils contrôlent, au stade de l'arrestation et/ou de la détention. Elle a noté que le caractère de plus en plus systématique de ces pratiques constitue une nouvelle forme d'attaque généralisée et systématique contre la population civile et que la recrudescence de la torture et du traitement inhumain de la population civile dans les zones contrôlées par l'État islamique d'Iraq et du Levant et ses filiales fournit des raisons de penser que ces groupes sont pour l'attaque généralisée et systématique de la population civile. Dans sa déclaration au Conseil des droits de l'homme, le 18 mars 2014, le Président de la Commission a fait observer que, dans la province de Raqqa, la détention généralisée de civils et leur torture systématique par des groupes armés non identifiés constitue un crime contre l'humanité.

11. Pendant la période considérée, les sources de l'ONU sur le terrain ont rapporté que les forces gouvernementales poursuivaient les attaques aériennes, y compris l'emploi de barils d'explosifs, dans les provinces d'Alep, de Dara, de Deir de el-Zor, de Hama et de Rif-Damas. Dans sa mise au point orale du 18 mars 2014, qui portait sur les violations commises du 20 janvier au 10 mars, la commission d'enquête a indiqué que depuis le 20 janvier, le Gouvernement avait intensifié sa campagne de largage de barils d'explosifs sur les quartiers résidentiels d'Alep, avec des conséquences désastreuses pour les civils. Les forces gouvernementales ne faisaient aucun effort pour distinguer les civils des cibles militaires. Les sources de l'ONU sur le terrain ont également rapporté que des barils d'explosifs ont été largués sur Hmeirat dans les zones rurales du nord de la province de Hama le 3

mars, tuant au moins neuf civils, et sur les zones rurales de l'ouest (Yadudeh et Mzeirab) et de l'est (Neimeh) de la province de Deir el-Zor les 3 et 4 mars.

12. Selon la mise au point orale, des groupes armés ont pilonné des villes et des villages dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama et de Hassaké. Le nombre d'attentats à la voiture piégée a augmenté, certains visant des zones entièrement civiles. Ainsi, selon des sources de l'ONU sur le terrain, , au moins 15 personnes ont été tuées et 12 autres blessées le 6 mars par l'explosion d'une voiture piégée dans le quartier arménien de la ville de Homs, où vivent essentiellement des communautés chrétienne et alaouite. Aucun groupe n'a revendiqué cet attentat.

13. Toujours selon la mise au point orale, les groupes armés non étatiques ont de plus en plus recours aux attentats-suicides et aux engins explosifs improvisés. Le 11 mars, trois combattants de l'État islamique d'Iraq et du Levant portant des gilets explosifs se sont fait exploser dans un bureau municipal dans la ville de Qamichli (province de Hassaké). Cinq personnes ont été tuées et huit autres blessées. Il n'y avait aucune cible militaire dans la zone. Cet attentat avait pour objectif principal de semer la terreur parmi les civils, ce qui constitue une violation du droit international humanitaire.

14. Durant la période à l'examen, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a reçu des informations selon lesquelles à Raqqa, l'État islamique d'Iraq et du Levant a imposé des mesures discriminatoires à la communauté chrétienne, notamment l'interdiction de construire ou réparer des églises ou des monastères, d'exhiber des croix ou des bibles de façon visible, de sonner les cloches des églises et de pratiquer des rites hors de l'église. Il a également demandé que les hommes chrétiens paient une taxe spéciale imposée aux non-musulmans (jizyah).

15. Les hôpitaux, les ambulances et le personnel médical continuent d'être pris pour cible. Ainsi, dans sa mise au point orale, la commission d'enquête a indiqué que le 23 février, un attentat à la voiture piégée a visé l'Orient Medical Clinic dans la ville d'Atmeh contrôlée par l'opposition, près de la frontière syro-turque, tuant au moins neuf personnes. L'attentat a été revendiqué par l'État islamique d'Iraq et du Levant. Selon des sources de l'ONU sur le terrain, 5 civils ont été tués et 13 autres blessés le 27 février, dans une explosion près de l'hôpital Al-Zaem dans le quartier d'Akrama tenu par le Gouvernement dans la ville de Homs. En outre, les établissements médicaux continuent d'être utilisés à des fins militaires. Au moins 20 hôpitaux sont toujours occupés par les forces armées et les groupes d'opposition armés au mépris de leur caractère civil.

16. Les enfants et les femmes continuent de payer un lourd tribut au conflit. L'UNICEF a indiqué en mars que, selon des estimations prudentes, au moins 10 000 enfants ont été tués pendant le conflit et que le nombre réel est probablement plus élevé. Dans sa mise au point orale, la commission d'enquête a indiqué que les femmes et les hommes détenus par le Gouvernement continuent d'être victimes de violences sexuelles et que les groupes armés non étatiques prennent pour cibler les proches de membres des forces gouvernementales. Selon des sources de l'ONU sur le terrain, plus de 300 cas de violence sexiste ont été enregistrés pendant la période considérée, dans trois centres de santé dans les seules provinces de Damas et Rif-Damas.

17. En violation du droit international humanitaire coutumier, les sites du patrimoine mondial, notamment Palmyre, le Krac des Chevaliers, l'église Saint-

Siméon le Stylite dans le nord de la République arabe syrienne et la citadelle d'Alep, ont subi des dégâts considérables, voire irréversibles, et continuent d'être utilisés à des fins militaires ou d'être transformés en lieux de bataille pendant la période considérée. Les sites archéologiques sont systématiquement pillés, en particulier dans les zones tenues par l'opposition, et le trafic d'objets culturels a gravement augmenté.

18. Le 25 février, dans un exposé à l'Assemblée générale, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme a de nouveau demandé que la situation en République arabe syrienne soit renvoyée devant la Cour pénale internationale.

IV. Accès humanitaire aux zones assiégées et aux zones difficiles à atteindre, y compris au-delà des lignes de conflit et des frontières

19. À mesure que le conflit s'intensifie et que les combats entre groupes armés prennent de l'ampleur, de plus en plus de personnes se retrouvent hors de portée des organisations humanitaires. On estime à quelque 3,5 millions le nombre de personnes qui ont actuellement besoin d'aide dans les zones difficiles d'accès, soit une augmentation de 1 million depuis le début de 2014.

20. Comme suite à l'adoption de la résolution 2139 (2014) par le Conseil de sécurité, le Gouvernement syrien a mis en place un groupe de travail composé de représentants du Ministère des affaires étrangères, du Ministère des affaires sociales, de l'équipe de pays des Nations Unies en Syrie et du Croissant-Rouge arabe syrien en vue d'étudier les moyens d'améliorer l'accès humanitaire et d'appliquer la résolution. À la demande de l'ONU, le groupe de travail comprend également des représentants des forces de sécurité gouvernementales, de façon à accélérer la mise en œuvre des accords conclus. Dans une lettre du 19 mars adressée à la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, le Président de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes a confirmé l'engagement pris par la coalition et l'Armée syrienne libre de se conformer à la résolution.

21. À la première réunion du groupe de travail, le 5 mars, l'ONU a présenté une liste de 258 zones prioritaires dans toute la République arabe syrienne où l'accès humanitaire, s'il était accordé, permettrait d'élargir considérablement les opérations de secours. Lors des réunions ultérieures, des négociations approfondies ont porté sur l'acheminement de convois à 29 zones dans la partie orientale et la périphérie rurale de la province d'Alep dans les provinces de Rif-Damas et Dara, outre les provinces de Hassaké, de Deir el-Zor et de Raqqa. Des discussions ont également lieu au niveau des provinces à Homs, Hama, Lattaquié et Tartous sur des plans d'aide de trois pour Wa'er, Rastan, Talbisseh, Tir Maallah, Taldou, Houla, Hisn et Zahra à Homs; Kafr Zeta, Latamneh, Aqraab, Helfayah, Tremseh et Qamhaneh à Hama; et Marat Al Numain, Saraqeb, Ariha, Foah et Kafraya Maar Tamsarin à Edleb.

22. D'énormes obstacles à l'acheminement de l'aide persistent, notamment la nécessité de présenter de multiples demandes d'approbation des convois interorganisations, qui restent souvent sans réponse; l'absence d'un système interne par lequel le Gouvernement communique les approbations aux agents sur le terrain,

ce qui entraîne des refus d'accès ou des retards aux postes de contrôle; et l'insécurité continue. L'intensification des combats entre groupes d'opposition armés, y compris entre les groupes proches de l'Armée syrienne libre et les groupes affiliés à l'État islamique d'Iraq et du Levant, a compliqué l'acheminement de l'aide, des routes d'accès indispensables étant notamment coupées dans certaines localités du nord du pays.

A. Accès aux zones assiégées

23. Quelque 220 000 personnes restent assiégées dans la vieille ville de Homs, à Noubl et Zahra, Madamiyet el-Cham, dans la Ghouta orientale, à Darayya et dans d'autres localités (voir carte 1), dont environ 175 000 par les forces gouvernementales et 45 000 par les groupes d'opposition.

24. Aucun cessez-le-feu n'a été conclu dans les zones assiégées pendant la période considérée. À Madamiyet el-Cham, ainsi que dans le village de Bwayda et à Qudsaya, les négociations n'ont pas abouti. À Zahra et dans la citadelle de Hosn (périphérie rurale de Homs), les parties au conflit n'ont pu s'entendre sur les propositions de cessez-le-feu présentées par les conseils locaux.

25. Par ailleurs, des violations des accords de cessez-le-feu existants ont été signalées. Dans le camp de réfugiés palestiniens de Yarmouk, les affrontements ont repris le 1er mars, ce qui a empêché l'acheminement de l'aide jusqu'au 18 mars, lorsque l'UNRWA a pu livrer 465 rations alimentaires et d'autres articles de secours. La malnutrition est demeurée une préoccupation profonde des habitants du camp.

26. À Homs, comme suite au cessez-le-feu qui a permis l'évacuation de 1 366 personnes de la vieille ville au début de février, les pilonnages et les bombardements ont retrouvé leur intensité d'avant le cessez-le-feu durant la période considérée. Depuis le 15 mars, 200 autres personnes, dont 35 hommes adultes, ont été évacuées de la vieille ville à l'issue d'un accord entre les parties et le gouverneur de Homs. Quelque 150 hommes évacués, y compris les 35 évacués récemment, se trouvent toujours dans un centre de vérification et en attendant l'examen de leur situation par le Gouvernement. Le 8 mars, les visites de l'équipe de surveillance de la protection des Nations Unies au centre ont été suspendues après que celui-ci a été touché par un obus de mortier. Dix personnes avaient été blessées et hospitalisées, dont cinq enfants. On estime à 2 000 le nombre des personnes toujours assiégées dans la vieille ville de Homs.

27. Dans la province d'Alep, les groupes d'opposition exigent la levée du siège de la Ghouta orientale avant de lever le siège de Zahra et Noubl, où 45 000 personnes restent toujours assiégées. Toutefois, 5 088 enfants ont été vaccinés contre la poliomyélite en mars.

28. Selon des informations non vérifiées, dans la province de Rif-Damas, environ 15 000 à 20 000 personnes sont retournées à Madamiyet el-Cham en février et mars comme suite à la baisse d'intensité du conflit et à la stabilité relative de l'accord de cessez-le-feu local. L'ONU a présenté au Gouvernement 15 demandes d'autorisation d'accès à Madamiyet el-Cham depuis le 25 mars 2013. Le 1er mars, le Gouvernement a approuvé une demande d'accès à la zone. Toutefois, le convoi n'a pu s'y rendre car certains groupes d'opposition ont demandé 48 heures de plus pour se préparer à recevoir de l'aide. L'ONU ayant présenté une nouvelle demande, le

Gouvernement l'a informée qu'un convoi pourrait partir le 15 mars. Néanmoins, le 14 mars, alors que les camions avaient déjà été chargés, le Gouvernement a reporté le départ au 17 mars. De longues fouilles des articles de secours destinés à Madamiyet el-Cham ont été effectuées le 17 mars, au cours desquelles les responsables de la sécurité gouvernementale ont indiqué que les fournitures médicales n'étaient pas autorisées, malgré l'approbation du Ministère des affaires étrangères. Le convoi a tenté d'atteindre Madamiyet el-Cham le 18 mars mais a dû rebrousser chemin car les forces progouvernementales ne permettaient que les livraisons dans les zones sous contrôle gouvernemental.

29. À Darayya, dans la province de Rif-Damas, quelque 8 000 personnes sont assiégées par les forces progouvernementales depuis novembre 2012. Il est fait état d'une intensification des hostilités et des pilonnages, y compris l'emploi signalé de barils d'explosifs, au cours du mois écoulé.

30. Quelque 160 000 personnes sont assiégées par les forces progouvernementales dans la Ghouta orientale depuis fin 2012. À l'exception de la vaccination d'environ 40 000 enfants à Douma en mars, aucune aide n'est parvenue à la zone, où l'on a signalé une escalade du conflit. Le 27 février, trois notes verbales portant sur des convois interorganisations ont été adressées au Gouvernement. Toutes sont restées sans réponse. De nouvelles notes verbales ont été adressées le 2 mars. Dans sa réponse reçue le 13 mars, le Ministère des affaires étrangères a demandé que la priorité soit accordée aux convois destinés à Noubl et Zahra. Toutefois, le 17 mars, le Ministère a approuvé un convoi devant acheminer des quantités limitées de fournitures à Douma. Le 20 mars, un convoi des Nations Unies est parvenu à Douma avec 600 rations alimentaires et des articles non alimentaires destinés à couvrir les besoins de 3 000 personnes. Toutes les parties ont respecté le cessez-le-feu temporaire pendant la période de la livraison. Le personnel des Nations Unies a constaté que plusieurs centaines de femmes et d'enfants près de la ligne de front cherchaient à quitter Douma.

B. Accès aux zones difficiles à atteindre

31. Durant la période à l'examen, une aide limitée a été fournie à un certain nombre de zones difficiles d'accès pour la première fois depuis plusieurs mois. Dans la province de Dara, les partenaires du PAM sont arrivés à Busra Al-Harir le 28 février avec des denrées alimentaires pour 10 000 personnes. Dans la province de Raqqah, le HCR a envoyé le 1er mars de l'aide à des organisations caritatives locales pour aider 5 000 personnes – les premiers secours à parvenir dans le secteur depuis novembre 2013. Le 8 mars, des camions du PAM sont arrivés dans la province de Raqqah avec des fournitures pour 20 000 personnes et le 11 mars, des rations alimentaires suffisantes pour aider 16 000 autres personnes pendant un mois sont arrivées à l'entrepôt d'un partenaire d'exécution du Programme. Dans la province d'Edleb, un convoi interorganisations a acheminé des secours à l'entrepôt du Croissant-Rouge arabe syrien à Salqin les 1er et 2 mars à distribuer à 17 500 personnes dans les camps de déplacés à Harim, dont certains n'avaient pu être atteints par l'ONU ou le Croissant-Rouge arabe syrien depuis plus de neuf mois. Dans la province de Damas, à la suite de la trêve conclue à Barzé en janvier, des fournitures régulières de secours ont commencé à être livrées. À l'issue de longues négociations avec le Gouvernement, un convoi des Nations Unies à destination de l'ouest d'Alep a livré le 16 mars des médicaments et des fournitures médicales pour

venir en aide à environ 82 000 personnes, des denrées alimentaires et des médicaments pour 32 000 réfugiés palestiniens dans le camp de Neirab et d'autres articles pour 5 000 personnes. Le 27 février, le Croissant-Rouge arabe syrien, appuyé par le PAM, a envoyé un convoi d'aide pour 13 400 familles à Deir-el-Zor et dans les secteurs ruraux de la ville d'Abou Kamal, à Mayadin, au sous-district de Mohassan et Kabayeb, qui n'avaient pas reçu de denrées alimentaires depuis plusieurs mois.

32. Toutefois, on note plusieurs cas où les convois d'aide n'ont pu avancer ou ont été empêchés de transporter des produits de première nécessité comme les médicaments. Les livraisons de fournitures à la province de Deir-el-Zor, par exemple, sont en attente depuis le 1er mars car plusieurs camions sont retenus au point de contrôle gouvernemental de Soukhné à Palmyre, dont ceux qui transportent les rations alimentaires du PAM pour environ 45 000 personnes. Dans la province de Rif-Damas, malgré l'accord du Ministère des affaires étrangères, un convoi se dirigeant vers Adra el-Oummaliyé (ville contrôlée par le Gouvernement) et Adra el-Balad (ville contrôlée par l'opposition) le 12 mars a été retenu à un poste de contrôle gouvernemental pendant des heures, l'empêchant de se rendre à sa destination et de distribuer des articles de secours avant la tombée de la nuit. Des fonctionnaires ont également retiré les fournitures médicales du convoi avant son départ sous prétexte qu'il n'existait pas de services sanitaires en état de fonctionner dans les deux secteurs. Le lendemain, le convoi n'a pas pu parvenir à ses deux destinations en raison de fusillades continues, de bombardements et de l'absence d'assurances suffisantes de libre passage de la part du Front el-Nosra. Dans la province de Homs, l'ONU a livré des secours humanitaires à 20 000 personnes dans le secteur d'Al Houla contrôlé par l'opposition et à 2 000 personnes à Shih contrôlé par le Gouvernement le 7 mars. Toutefois, certains médicaments, initialement approuvés par le Gouvernement, ont été retirés du convoi par l'agent du Gouvernement chargé de la sécurité.

33. Un grand nombre des 258 zones difficiles d'accès (voir carte 2) n'ont toujours pas reçu d'aide; on mentionnera notamment les endroits qui accueillent de nombreux réfugiés palestiniens, comme le camp de Khan Eshieh, dans la province de Rif-Damas, et Mzairib et Jillin, dans la province de Dara, qui étaient contrôlés par les forces d'opposition depuis 2012; l'UNRWA n'a pas encore été autorisé à effectuer des missions exigeant un franchissement des lignes de conflit.

C. Assistance transfrontière

34. À la suite des demandes répétées adressées par la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence au Gouvernement syrien visant à obtenir l'autorisation d'emprunter les routes les plus directes possibles, afin de parvenir aux personnes ayant besoin d'aide, y compris à travers les frontières, le 22 novembre 2013, le Gouvernement syrien a informé le Secrétaire général par écrit de sa décision d'autoriser l'entrée des secours humanitaires par les points de passage officiels de la frontière avec le Liban, la Jordanie et l'Iraq. Le Gouvernement a déclaré à maintes reprises que l'utilisation des points de passage de la frontière à partir de la Turquie, qui ne sont pas placés sous son contrôle, constituait une « ligne rouge ». Les fournitures de secours ont continué de transiter par les passages officiels, contrôlés par le Gouvernement, des frontières avec le Liban et la Jordanie. Toutefois, le point de passage de Yaroubiye

avec l'Iraq restait fermé car le Gouvernement syrien s'opposait à ce qu'on hisse le drapeau kurde du Parti de l'union démocratique à cet endroit. Compte tenu de la nécessité d'acheminer d'urgence des fournitures à la province de Hassaké, où 500 000 personnes n'avaient pas reçu d'assistance depuis plus de six mois, les organismes des Nations Unies ont organisé de nombreuses opérations de transport aérien d'Erbil et de Damas vers Qamichli tandis que les négociations ont continué afin d'obtenir l'ouverture du passage de la frontière. Toutefois, ces ponts aériens sont un moyen limité peu efficace et coûteux de remplacer l'accès par la route.

35. Le 6 mars, à la suite de demandes répétées de l'ONU, le Ministère syrien des affaires étrangères a informé verbalement l'Organisation que le Gouvernement avait approuvé l'ouverture du passage de frontière avec la Turquie à Nusaybin pour l'envoi de secours humanitaires à la province de Hassaké. Un accord écrit a été reçu le 13 mars, et une note verbale a été envoyée au Gouvernement, contenant des informations détaillées sur la demande de convoi transfrontalier le 16 mars. Le 20 mars, les huit premiers camions du convoi humanitaire des Nations Unies sont arrivés à Quamishli. Le convoi comprenait 79 camions transportant des vivres, des couvertures, des matelas, des trousses d'hygiène, des médicaments et des fournitures médicales destinés à 268 000 nécessiteux.

36. Durant la période considérée, l'ONU a de nouveau demandé au Ministère syrien des affaires étrangères que d'autres postes frontière soient ouverts ou mieux utilisés pour acheminer des secours humanitaires aux populations dans le besoin se trouvant dans des zones difficiles d'accès. Il s'agit de points de passage supplémentaires avec la Turquie (Bab el-Haoua et Baba Al Salameh) qui permettraient d'accéder à environ 3,35 millions de personnes dans le besoin dans les provinces d'Alep et Edleb, et la Jordanie (Nassib et Tell Chehab) pour accéder à environ 452 000 personnes dans le besoin dans les provinces de Daraa et Quneitra. Le Gouvernement a réaffirmé que tout point de passage de la frontière pouvait être ouvert, dans la mesure où il s'agissait d'un point de passage officiel « légal » ne portant pas atteinte à la souveraineté du Gouvernement syrien.

V. Obstacles administratifs

37. Malgré la création par le Gouvernement du groupe de travail sur l'application de la résolution 2139 (2014), aucun progrès n'a été fait en ce qui concerne la simplification et l'accélération des procédures visant à faciliter les convois interorganisations pendant la période à l'examen et la procédure d'approbation demeure une opération extrêmement complexe et laborieuse. Chaque mission sur le terrain ou convoi des Nations Unies requiert toujours l'accomplissement des formalités suivantes une demande adressée au Ministère des affaires étrangères 72 heures à l'avance, une lettre de recommandation du Croissant-Rouge arabe syrien suivant l'approbation du Ministère des affaires étrangères et l'émission d'une lettre de recommandation par le Ministère des affaires sociales. Pour la fourniture d'une assistance médicale, une lettre supplémentaire du Ministère de la santé est requise.

38. L'intervention humanitaire en République arabe syrienne continue également de se heurter à une capacité opérationnelle limitée. Actuellement, 18 organisations non gouvernementales internationales sont autorisées à opérer dans le pays. Le nombre d'organisations non gouvernementales nationales autorisées à collaborer directement avec les organismes des Nations Unies a triplé pendant la période

considérée pour atteindre 77. Toutefois, le nombre de celles qui sont autorisées à travailler avec les organismes des Nations Unies dans les provinces les plus touchées demeure limité. En raison des réglementations restrictives qui continuent aussi de régir leur coopération avec le Croissant-Rouge arabe syrien, les organisations non gouvernementales internationales ne peuvent étendre leurs opérations humanitaires, mettre en place des bureaux auxiliaires ou travailler avec des organisation non gouvernementales nationales.

39. Le 4 mars, le Gouvernement a institué une nouvelle procédure pour la délivrance de visas au personnel des Nations Unies, réaffirmant que le délai de traitement des demandes n'émanant pas du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU était de 15 jours et de 30 jours pour les demandes provenant du Département. Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies reçoivent des visas d'un an renouvelables à entrées multiples; leurs adjoints obtiennent des visas renouvelables à entrées multiples valables six mois; et les fonctionnaires internationaux des Nations Unies qui sont titulaires d'un contrat pour travailler dans les bureaux d'un organisme des Nations Unies en République arabe syrienne reçoivent un visa renouvelable à entrées multiples valable trois mois. Pendant la période considérée, 27 demandes de visa des Nations Unies (nouveaux visas et renouvellements) ont été déposées, dont 18 ont été approuvées, 8 sont encore à l'examen et 1 a été rejetée. Une demande du Département de la sûreté et de la sécurité a été accordée, mais six demeurent en attente. L'obtention d'un plus grand nombre de visas est essentielle pour permettre au Département de développer les opérations humanitaires. La nouvelle mesure annoncée le 4 mars ne s'applique pas aux organisations non gouvernementales internationales, lesquelles continuent, pour la plupart, de recevoir des visas de trois mois, souvent limités à une seule entrée. Au total, 17 demandes de visa d'organisations non gouvernementales internationales demeurent en attente.

40. Étant donné que les lignes téléphoniques et le réseau Internet sont souvent coupés en raison de pannes et compte tenu de l'impact des pénuries croissantes de carburant et d'électricité sur l'infrastructure des communications en République arabe syrienne, il est essentiel que le personnel des Nations Unies ait accès à du matériel de communications d'urgence. Le 16 mars, le Ministère des affaires étrangères a informé l'ONU que les autorisations requises pour l'approbation de l'importation de matériel de communications et l'octroi d'une licence, qui étaient en attente depuis de nombreux mois, seront traitées d'urgence.

VI. Libre passage du personnel médical et du matériel, des transports et des fournitures connexes

41. Bien que le Conseil de sécurité ait exigé que toutes les parties respectent le principe de neutralité du corps médical et facilitent le libre passage dans toutes les zones du personnel médical, du matériel, des transports et des fournitures connexes, y compris des articles chirurgicaux, la livraison de fournitures médicales doit toujours être négociée avec le Gouvernement syrien au cas par cas. Depuis l'adoption de la résolution 2139 (2014), des fonctionnaires syriens ont retiré des fournitures médicales de convois interorganisations qui se rendaient à Houla (province de Homs), Adra et Madamiyet el-Cham (province de Rif-Damas) et qui auraient fourni une aide à environ 201 000 personnes. En outre, le 24 février, un

envoi de médicaments et de fournitures médicales de l'OMS destiné aux provinces de Raqqah et Deir el-Zor a été bloqué au poste de contrôle de Soukhné à Palmyre, contrôlé par le Gouvernement. Grâce à l'intervention du Ministère de la santé, l'envoi à destination de la province de Raqqah a été autorisé le 5 mars et est parvenu à destination le 8 mars. L'envoi à destination de la province de Deir el-Zor, dont un lot représentant 75 % était destiné à Boukamal (contrôlé par l'opposition) et l'autre (25 %) à la ville de Deir el-Zor (contrôlée par le Gouvernement), a été autorisé le 10 mars et les deux lots ont pu atteindre leurs destinations respectives.

VII. Sécurité du personnel participant à des activités de secours humanitaire

42. Le contexte opérationnel demeure extrêmement difficile et dangereux pour le personnel des organisations humanitaires. Le 6 mars, trois obus de mortier ont atterri à proximité de l'école communautaire située dans le quartier d'Abou Roummana, à Damas, blessant deux membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales. Le 3 mars, des volontaires de la branche du Croissant-Rouge arabe syrien à Alep ont été battus et harcelés par des groupes d'opposition armés alors qu'ils étaient en mission à proximité du centre de détention de la ville. Le 12 mars, la Société du Croissant-Rouge palestinien a confirmé le décès d'un de ses pharmaciens qui travaillait dans le camp de Yarmouk; il a été abattu à l'extérieur de l'hôpital par des inconnus. Le 18 mars, des mortiers ont atterri près de l'hôtel Safir à Homs où est installé le centre principal des Nations Unies, endommageant un véhicule des Nations Unies.

VIII. Observations

43. Le conflit entre dans sa quatrième année mais violences et brutalités aveugles et disproportionnées se poursuivent avec la même intensité. Selon la plupart des observateurs et des rapports plus de 100 000 personnes ont été tuées depuis le début du conflit. Les rapports et estimations des organismes des Nations Unies indiquent que plus de 600 000 personnes ont été blessées depuis le début de la crise, en mars 2011. Plus de 9,3 millions de personnes en République arabe syrienne ont besoin d'aide humanitaire, dont 6,5 millions de déplacés. Près de 2,6 millions de personnes ont cherché refuge dans les pays voisins et en Afrique du Nord. Environ 50 % des 540 000 réfugiés palestiniens immatriculés en République arabe syrienne ont été déplacés dans le pays et au moins 70 000 autres à l'étranger. Quelque 5,5 millions d'enfants syriens ont besoin d'assistance.

44. Les villes et les villages ont été réduits à l'état de ruines; les communautés sont menacées et attaquées; des millions de personnes ont été contraintes de fuir. La pauvreté est en augmentation. Les armes continuent d'affluer dans le pays et sont utilisées sans discrimination contre les civils; des extrémistes tentent d'imposer des idéologies radicales dans certaines parties du pays et les actes terroristes sont maintenant une réalité quotidienne. Les établissements de santé et les écoles et autres infrastructures civiles continuent de servir à des fins militaires. Les crimes graves demeurent impunis et des milliers de personnes sont toujours en captivité sans pouvoir bénéficier des garanties d'une procédure régulière.

45. Je suis extrêmement préoccupé par les violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme qui sont commises en République arabe syrienne et par la culture d'impunité qui s'est développée. Toutes les parties au conflit doivent adhérer aux principes du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. Je condamne fermement la poursuite des bombardements intenses, y compris l'emploi des barils d'explosifs par les forces gouvernementales dans les quartiers résidentiels, ainsi que les actes de terreur perpétrés par des groupes extrémistes qui cherchent à imposer des idéologies radicales dans certaines régions du pays. Je demeure profondément préoccupé par la participation aux combats d'éléments et de groupes étrangers. Je réaffirme ma ferme opposition au transfert d'armes et de combattants de l'extérieur de la République arabe syrienne vers l'une des deux parties dans le pays et demande à tous les États, organisations et groupes de cesser immédiatement de soutenir la violence dans le pays et d'user de leur influence pour promouvoir une solution politique.

46. Un mois après l'adoption de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité, l'accès humanitaire en République arabe syrienne demeure extrêmement difficile pour les organisations humanitaires. Il est toujours compliqué d'acheminer des articles de première nécessité, en particulier des médicaments. L'aide qui parvient aux populations reste très inférieure à ce qui serait nécessaire pour satisfaire même leurs besoins de base.

47. Je lance un appel pressant au Gouvernement syrien, lui demandant de simplifier et d'accélérer les procédures relatives aux convois, d'assurer le libre passage des convois humanitaires à tous les postes contrôlés par le Gouvernement et de veiller à ce que les agents chargés de la sécurité se conforment aux autorisations délivrées par les autorités à Damas; de faciliter le passage des médicaments, y compris les fournitures chirurgicales, et de s'abstenir de retirer les fournitures médicales des convois; et de continuer à accélérer l'approbation des visas. Je demande instamment aux forces de l'opposition de faciliter l'accès dans des conditions de sécurité et sans entrave des secours humanitaires et d'octroyer le libre passage aux convois; de renforcer les structures de commandement et de contrôle, afin de permettre le libre passage des convois aux points qu'elles contrôlent; et d'assurer la sécurité du personnel humanitaire.

48. Les cessez-le-feu locaux ont permis d'améliorer l'accès à un nombre limité de lieux, mais l'application de ce type d'accords est entravée par l'absence d'une tierce partie neutre chargée de suivre leur mise en œuvre, la méfiance entre le Gouvernement, les groupes d'opposition et les communautés locales, et par la prolifération des groupes armés et des milices progouvernementales. Je condamne avec la plus grande fermeté le recours au siège de localités comme tactique de guerre et demande à toutes les parties d'autoriser immédiatement la fourniture d'une assistance aux zones assiégées et d'autoriser les civils qui le souhaitent à quitter ces zones.

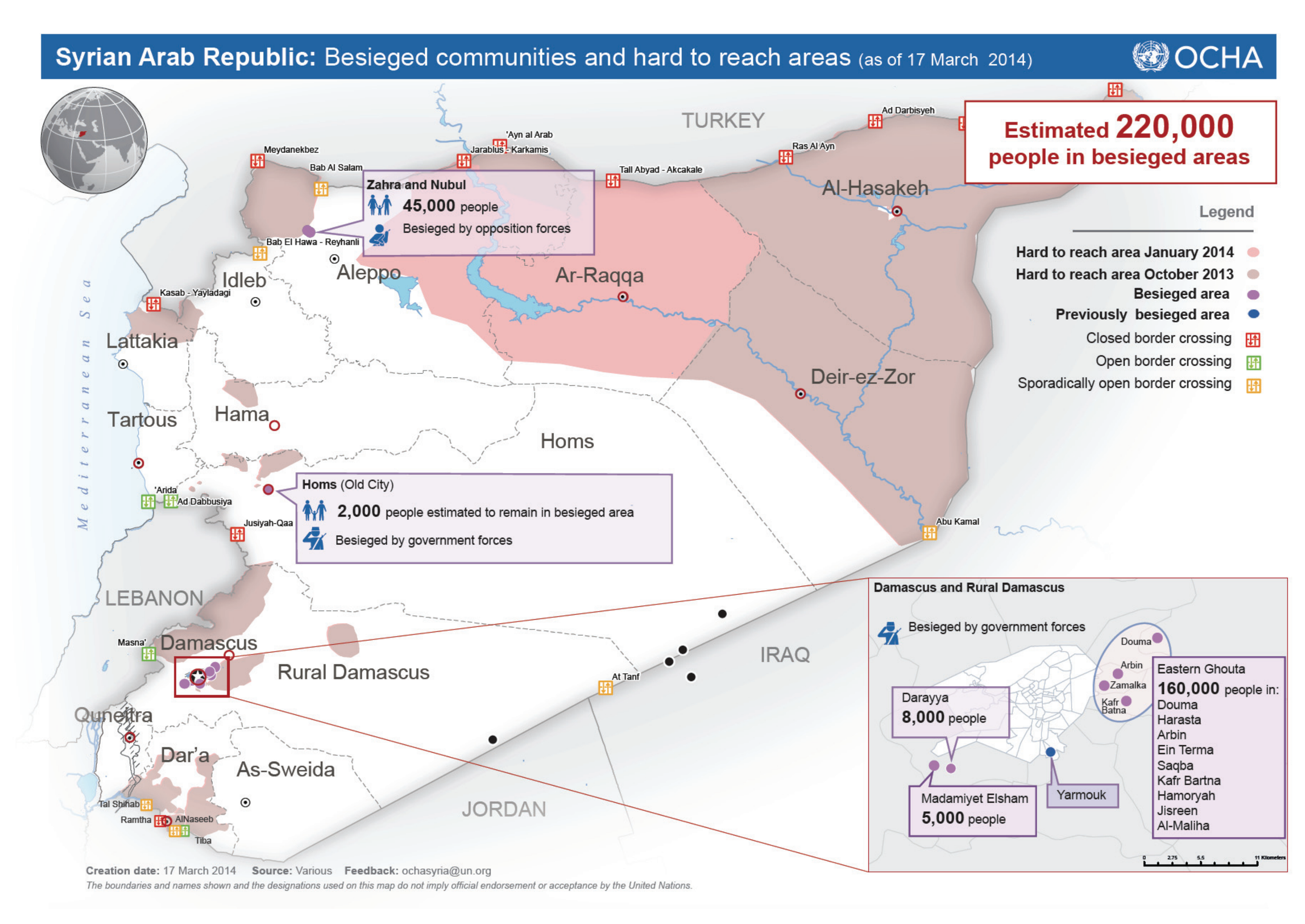
49. La République arabe syrienne représente la crise humanitaire la plus grave que le monde ait jamais connue, de même que sur le plan de la paix et de la sécurité. Elle exige qu'il soit mis fin immédiatement à la violence et requiert un règlement politique du conflit.

50. Le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, Lakhdar Brahimi, a continué de déployer des efforts inlassables afin de négocier une transition convenue d'un commun accord.

Toutefois, je déplore profondément le fait que le processus entamé grâce à la coopération entre la Fédération de Russie, les États-Unis d'Amérique et l'Organisation des Nations Unies n'ait guère produit de résultats notables. Je demande aux parties syriennes, aux acteurs régionaux et à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour œuvrer, avec plus de volonté politique et d'unité, à aider le peuple syrien à réaliser ses aspirations légitimes en mettant en œuvre un processus politique revitalisé. L'Organisation ne peut se permettre de lâcher la République arabe syrienne.

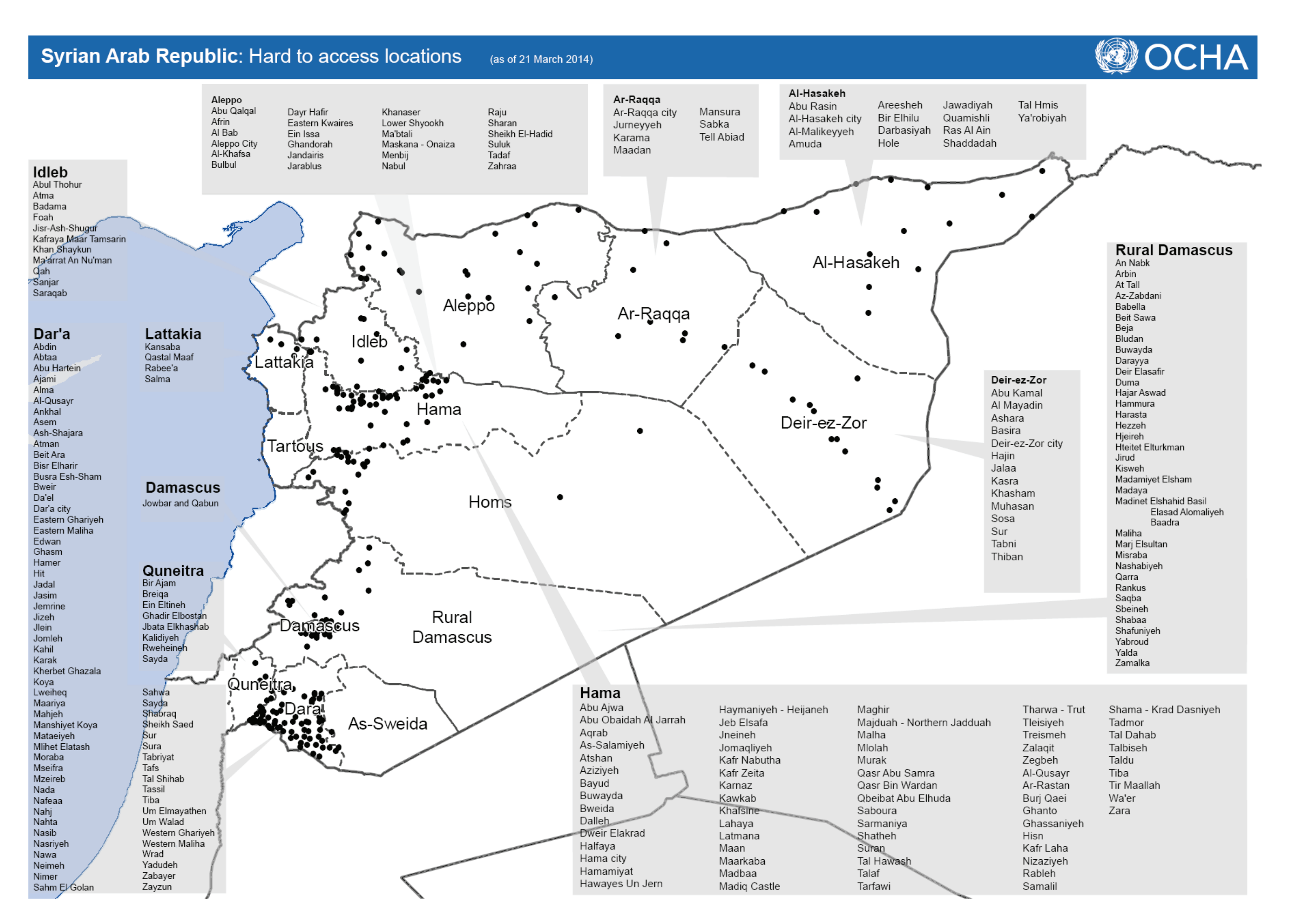
51. Pour finir, je tiens à rendre hommage au personnel des Nations Unies sur le terrain pour le courage exemplaire, le dévouement et l'engagement dont il a fait preuve en ces moments particulièrement difficiles. Je tiens également à remercier le Coordonnateur résident des Nations Unies et Coordonnateur de l'action humanitaire, Yacoub El Hillo, et le Chef du Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, Mokhtar Lamani, pour leur impulsion et leur travail acharné.

Carte 1



Syrian Arab Republic: Besieged communities and hard to reach areas (as of 17 March 2014)
OCHA
Estimated 220,000 people in besieged areas
Legend
Hard to reach area January 2014
Hard to reach area October 2013
Besieged area
Previously besieged area
Closed border crossing
Open border crossing
Sporadically open border crossing
TURKEY
IRAQ
JORDAN
LEBANON
Mediterranean Sea
Meydanekbez
Bab Al Salam
'Ayn al Arab
Jarablus - Karkamis
Tall Abyad - Akcakale
Ras Al Ayn
Ad Darbisyeh
Bab El Hawa - Reyhanli
Kasab - Yayladagi
'Arida
Ad Dabbusiya
Jusiyah-Qaa
Masna'
Abu Kamal
At Tanf
Tal Shihab
Ramtha
AlNaseeb
Tiba
Zahra and Nubul
45,000 people
Besieged by opposition forces
Homs (Old City)
2,000 people estimated to remain in besieged area
Besieged by government forces
Al-Hasakeh
Ar-Raqqa
Deir-ez-Zor
Aleppo
Idleb
Lattakia
Tartous
Hama
Homs
Damascus
Rural Damascus
Quneitra
Dar'a
As-Sweida
Damascus and Rural Damascus
Besieged by government forces
Douma
Arbin
Zamalka
Kafr Batna
Eastern Ghouta
160,000 people in:
Douma
Harasta
Arbin
Ein Terma
Saqba
Kafr Bartna
Hamoryah
Jisreen
Al-Maliha
Darayya
8,000 people
Madamiyet Elsham
5,000 people
Yarmouk
Creation date: 17 March 2014 Source: Various Feedback: ochasyria@un.org
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Carte 2


Syrian Arab Republic: Hard to access locations (as of 21 March 2014)
OCHA
Idleb
Abul Thohur
Atma
Badama
Foah
Jisr-Ash-Shugur
Kafraya Maar Tamsarin
Khan Shaykun
Ma'arrat An Nu'man
Qah
Sanjar
Saraqab
Aleppo
Abu Qalqal
Afrin
Al Bab
Aleppo City
Al-Khafsa
Bulbul
Dayr Hafir
Eastern Kwaires
Ein Issa
Ghandorah
Jandairis
Jarablus
Khanaser
Lower Shyookh
Ma'btali
Maskana - Onaiza
Menbij
Nabul
Raju
Sharan
Sheikh El-Hadid
Suluk
Tadaf
Zahraa
Ar-Raqqa
Ar-Raqqa city
Jurneyyeh
Karama
Maadan
Mansura
Sabka
Tell Abiad
Al-Hasakeh
Abu Rasin
Al-Hasakeh city
Al-Malikeyyeh
Amuda
Areesheh
Bir Elhilu
Darbasiyah
Hole
Jawadiyah
Quamishli
Ras Al Ain
Shaddadah
Tal Hmis
Ya'robiyah
Dar'a
Abdin
Abtaa
Abu Hartein
Ajami
Alma
Al-Qusayr
Ankhal
Asem
Ash-Shajara
Atman
Beit Ara
Bisr Elharir
Busra Esh-Sham
Bweir
Da'el
Dar'a city
Eastern Ghariyeh
Eastern Maliha
Edwan
Ghasm
Hamer
Hit
Jadal
Jasim
Jemrine
Jizeh
Jlein
Jomleh
Kahil
Karak
Kherbet Ghazala
Koya
Lweiheq
Maariya
Mahjeh
Manshiyet Koya
Mataeiyeh
Mlihet Elatash
Moraba
Mseifra
Mzeireb
Nada
Nafeaa
Nahj
Nahta
Nasib
Nasriyeh
Nawa
Neimeh
Nimer
Sahm El Golan
Lattakia
Kansaba
Qastal Maaf
Rabee'a
Salma
Damascus
Jowbar and Qabun
Quneitra
Bir Ajam
Breiqa
Ein Eltineh
Ghadir Elbostan
Jbata Elkhashab
Kalidiyeh
Rweheineh
Sayda
Sahwa
Sayda
Shabraq
Sheikh Saed
Sur
Sura
Tabriyat
Tafs
Tal Shihab
Tassil
Tiba
Um Elmayathen
Um Walad
Western Ghariyeh
Western Maliha
Wrad
Yadudeh
Zabayer
Zayzun
Rural Damascus
An Nabk
Arbin
At Tall
Az-Zabdani
Babella
Beit Sawa
Beja
Bludan
Buwayda
Darayya
Deir Elasafir
Duma
Hajar Aswad
Hammura
Harasta
Hezzeh
Hjeireh
Hteitet Elturkman
Jirud
Kisweh
Madamiyet Elsham
Madaya
Madinet Elshahid Basil
Elasad Alomaliyeh
Baadra
Maliha
Marj Elsultan
Misraba
Nashabiyeh
Qarra
Rankus
Saqba
Sbeineh
Shabaa
Shafuniyeh
Yabroud
Yalda
Zamalka
Deir-ez-Zor
Abu Kamal
Al Mayadin
Ashara
Basira
Deir-ez-Zor city
Hajin
Jalaa
Kasra
Khasham
Muhasan
Sosa
Sur
Tabni
Thiban
Hama
Abu Ajwa
Abu Obaidah Al Jarrah
Aqrab
As-Salamiyeh
Atshan
Aziziyeh
Bayud
Buwayda
Bweida
Dalleh
Dweir Elakrad
Halfaya
Hama city
Hamamiyat
Hawayes Un Jern
Haymaniyeh - Heijaneh
Jeb Elsafa
Jneineh
Jomaqliyeh
Kafr Nabutha
Kafr Zeita
Karnaz
Kawkab
Khafsine
Lahaya
Latmana
Maan
Maarkaba
Madbaa
Madiq Castle
Maghir
Majduah - Northern Jadduah
Malha
Mlolah
Murak
Qasr Abu Samra
Qasr Bin Wardan
Qbeibat Abu Elhuda
Saboura
Sarmaniya
Shatheh
Suran
Tal Hawash
Talaf
Tarfawi
Tharwa - Trut
Tleisiyeh
Treismeh
Zalaqit
Zegbeh
Al-Qusayr
Ar-Rastan
Burj Qaei
Ghanto
Ghassaniyeh
Hisn
Kafr Laha
Nizaziyeh
Rableh
Samalil
Shama - Krad Dasniyeh
Tadmor
Tal Dahab
Talbiseh
Taldu
Tiba
Tir Maallah
Wa'er
Zara
Al-Hasakeh
Aleppo
Ar-Raqqa
Idleb
Lattakia
Hama
Deir-ez-Zor
Tartous
Homs
Rural Damascus
Damascus
Quneitra
Dara
As-Sweida